

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Rapport sur l'égalité hommes/femmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Séance du 14 avril 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 55 délégués sur 82, convoqués le 08 avril 2025.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Rita ERIGONI, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Julien BELLAND, Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Christian de BOISSIEU, Philippe DEYGOUT, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Pierre BOILEAU, Gabriel FOURNIER, Gilberto GRECO, Jean-Michel MASSON, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Laurent ROBERT.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Pierre-Yves GERARD

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Vincent BOURDEAUDUCQ, Eric CASAMASSA, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

M. BAUDOT Jérôme (CCPA) à REYMOND-BABOLAT Laurent (CCPA)

Mme DE VECCHI Béatrice (CCRAPC) à BOLLACHE Anne (CCRAPC)

M. MARTIN Patrice (CCPA) à PERRACHON Valérie (CCPA)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Messieurs Jean-François BONIN, Thierry LADREYT, Jean-Alex PELLETIER, Joël MATHY et Pascal PAIN

CC de la Côtère à Montluel : Messieurs Franck GENILLON, Nicolas BERTHET et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame Béatrice de VECCHI, Monsieur Cyrille DUMOULIN.

CC Miribel et Plateau : Monsieur Xavier DELOCHE

Est élue secrétaire de séance : M. Joël BRUNET (C.C. Plaine de l'Ain)

Vu la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui décide que la politique intégrée devient la règle ;

Par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales (JO du 28 juin 2015), les communes et EPCI

de plus de 20 000 habitants ont l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2016, de rédiger un « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ce rapport ci-annexé est donc présenté par Monsieur le président à l'assemblée délibérante.

BILAN SOCIAL

Le syndicat s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans l'exercice de responsabilité politique et civique. Il s'engage à contribuer à l'égalité professionnelle en interne.

I – La politique de ressource humaine

Au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain, deux agents sont employés : un homme et une femme.

La répartition dans les filières de la fonction publique territoriale est la suivante :

- Filière technique : un homme
- Filière administrative : une femme

II – Les politiques d'égalité

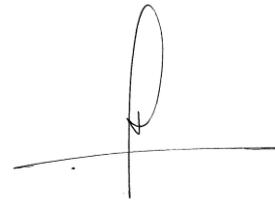
Les actions de formation suivies en 2024 ont été :

- *Agent de la filière technique* : aucune formation suivie.
- *Agent de la filière administrative* : formation « Microsoft Office 365 MS ».

Le Conseil syndical,

PREND ACTE du rapport rédigé sur l'égalité femmes/hommes pour le syndicat mixte BUCOPA.

Le Président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le